



Assemblée générale

Distr. générale
30 septembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 150 de l'ordre du jour

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Rapport sur l'exécution du budget de 2021 du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui contient des informations sur l'exécution du budget de 2021 du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, est soumis en application de la résolution [72/266](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a souscrit à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à ce que le Secrétaire général présente un rapport distinct sur l'exécution du budget à la suite de la clôture d'un exercice budgétaire¹.

L'exécution du budget de 2021 a été perturbée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la prolongation de la procédure préalable au procès dans l'affaire *Kabuga*. La pandémie a contraint le Mécanisme à adopter de nouvelles méthodes de travail, notamment le télétravail, pour assurer la continuité des activités et garantir la sécurité du personnel et des personnes participant aux procédures judiciaires. Les procédures en salle d'audience ayant dû être interrompues temporairement, les dépenses ont été moins importantes que prévu en 2021.

Le montant définitif des dépenses de 2021 s'est élevé à 90,3 millions de dollars (montant brut), soit 7,2 millions de dollars de moins que le montant des crédits approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [75/249](#).

¹ [A/72/7/Add.24](#), par. 58.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 75/249, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture, pour 2021, d'un crédit d'un montant brut total de 97,5 millions de dollars (montant net : 88,4 millions de dollars). Les dépenses en 2021 se sont chiffrées à 90,3 millions de dollars bruts (81,7 millions de dollars nets), soit un excédent budgétaire de 7,2 millions de dollars bruts (6,8 millions de dollars nets).

2. Les effets persistants de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont nui à l'exécution du budget de 2021. Néanmoins, le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux a pu mener à terme le procès en appel dans l'affaire *Mladić*, le nouveau procès dans l'affaire *Stanišić et Simatović* à La Haye ainsi que la procédure d'outrage dans l'affaire *Nzabonimpa et consorts* (anciennement *Turinabo et consorts*) à Arusha. En outre, la procédure préalable au procès dans l'affaire *Kabuga* s'est poursuivie au cours de l'exercice. Les modifications apportées aux salles d'audience dans les deux divisions au cours de la période précédente ont été maintenues pour assurer la santé et la sécurité des personnes présentes, alors que nouveaux outils ont permis la participation à distance continue des juges, des parties et des témoins.

3. L'exécution du budget du Mécanisme a été fonction pour partie des activités judiciaires susmentionnées. Un procès actif devant le Mécanisme consomme plus de ressources et implique plus de personnel qu'une affaire au stade de la mise en état. Le retard pris dans l'affaire *Kabuga* s'est donc traduit par des dépenses inférieures aux prévisions en 2021. L'incidence continue de la pandémie de COVID-19 a également perturbé le fonctionnement du Mécanisme et conduit à des dépenses inférieures aux prévisions dans certaines catégories, notamment les voyages, tout en entraînant une augmentation des dépenses au titre du mobilier et du matériel en raison des investissements réalisés dans l'infrastructure informatique pour améliorer les capacités de travail à distance. Les répercussions budgétaires des facteurs décrits ci-dessus sont décrites plus en détail dans les parties consacrées aux diverses composantes.

II. Exécution du budget

4. On trouvera dans le tableau 1 un récapitulatif des données définitives sur l'exécution du budget, classées par lieu d'affectation et par composante.

Tableau 1

Vue d'ensemble des crédits ouverts et des dépenses, par lieu d'affectation et par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	(1) Crédits approuvés dans la résolution 75/249	(2) Dépenses	Excédent/(déficit)	
			(3)=(1) - (2)	(4)=(3)/(1)
Dépenses				
Arusha				
Chambres	643,2	368,8	274,4	42,7
Bureau du Procureur	10 309,5	7 463,0	2 846,5	27,6
Greffes	30 451,1	27 284,9	3 166,2	10,4

Composante	(1) Crédits approuvés dans la résolution 75/249	(2) Dépenses	Excédent/(déficit)	
			(3)=(1) - (2)	(4)=(3)/(1)
			Montant	Pourcentage
Gestion des dossiers et des archives	3 186,1	3 115,1	71,0	2,2
Total partiel	44 589,9	38 231,8	6 358,1	14,3
La Haye				
Chambres	1 126,0	990,4	135,6	12,0
Bureau du Procureur	8 716,2	8 698,6	17,6	0,2
Greffes	36 371,4	35 801,1	570,3	1,6
Gestion des dossiers et des archives	2 226,5	2 007,8	218,7	9,8
Total partiel	48 440,1	47 497,9	942,2	1,9
New York				
Greffes	197,1	98,2	98,9	50,2
Total partiel	197,1	98,2	98,9	50,2
Pensions de retraite des juges et prestations d'assurance maladie après la cessation de service offertes aux anciens fonctionnaires	4 292,8	4 518,4	(225,6)	(5,3)
Dépenses	97 519,9	90 346,3	7 173,6	7,4
Recettes				
Contributions du personnel	9 088,1	8 678,7	409,4	4,5
Total partiel	9 088,1	8 678,7	409,4	4,5
Dépenses	88 431,8	81 667,6	6 764,2	7,6

Explications des écarts, par composante

5. On trouvera ci-dessous des explications concernant les écarts notables entre le montant des crédits ouverts et celui des dépenses effectives, ventilées par composante et par objet de dépense.

Chambres

(Excédent : 410 000 dollars, soit 23,2 % du montant des crédits ouverts)

Tableau 2

Crédits ouverts et dépenses, par lieu et objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Lieu et objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 75/249	(2) Dépenses	Excédent/(déficit)	
			(3)=(1) - (2)	(4)=(3)/(1)
			Montant	Pourcentage
Arusha				
Émoluments des non-fonctionnaires	612,9	357,4	255,5	41,7

<i>Lieu et objet de dépense</i>	<i>(1)</i> <i>Crédits approuvés dans la résolution 75/249</i>	<i>(2)</i> <i>Dépenses</i>	<i>Excédent/(déficit)</i>	
			<i>(3)=(1) - (2)</i>	<i>(4)=(3)/(1)</i>
Voyages des représentants	30,3	11,4	18,9	62,4
Total partiel	643,2	368,8	274,4	42,7
La Haye				
Émoluments des non-fonctionnaires	924,8	941,7	(16,9)	(1,8)
Voyages des représentants	201,2	48,7	152,5	75,8
Total partiel	1 126,0	990,4	135,6	12,0
Total	1 769,2	1 359,2	410,0	23,2

6. La sous-utilisation des crédits (excédent) d'un montant de 410 000 dollars au titre des Chambres (division d'Arusha : 274 400 dollars ; division de La Haye : 135 600 dollars) est principalement attribuable aux facteurs suivants :

a) Arusha : l'excédent de 274 400 dollars, constaté pour l'essentiel au titre des émoluments des non-fonctionnaires (255 500 dollars), est dû aux retards pris dans le lancement du procès *Kabuga* en raison de divers changements de procédure rendus nécessaires par la santé de l'accusé, qui se sont traduits par une activité judiciaire plus faible que prévu pour les juges ;

b) La Haye : l'excédent de 152 500 dollars au titre des voyages des représentants s'explique par le fait que le Président a effectué moins de voyages que prévu en 2021, en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, ainsi que par la décision de tenir la réunion plénière des juges de manière virtuelle et non en présentiel.

Bureau du Procureur

(Excédent : 2 864 100 dollars, soit 15,1 % du montant des crédits ouverts)

Tableau 3

Crédits ouverts et dépenses, par lieu et objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Lieu et objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 75/249	Excédent/(déficit)		
		(2) Dépenses	(3)=(1) - (2) Montant	(4)=(3)/(1) Pourcentage
Arusha				
Postes	3 302,3	2 667,6	634,7	19,2
Autres dépenses de personnel	5 530,1	3 686,1	1 844,0	33,3
Experts	46,5	–	46,5	100,0
Consultants	–	51,8	(51,8)	–
Voyages du personnel	303,7	232,1	71,6	23,6
Services contractuels	181,5	75,5	106,0	58,4
Frais généraux de fonctionnement	67,8	63,9	3,9	5,8
Fournitures et accessoires	–	7,6	(7,6)	–

Lieu et objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 75/249	(2) Dépenses	Excédent/(déficit)	
			(3)=(1) - (2) Montant	(4)=(3)/(1) Pourcentage
Mobilier et matériel	–	2,4	(2,4)	–
Contributions du personnel	877,6	676,0	201,6	23,0
Total partiel	10 309,5	7 463,0	2 846,5	27,6
La Haye				
Postes	1 545,8	1 344,8	201,0	13,0
Autres dépenses de personnel	5 746,8	5 915,2	(168,4)	(2,9)
Experts	24,5	–	24,5	100,0
Consultants	–	17,2	(17,2)	–
Voyages du personnel	67,7	87,4	(19,7)	(29,1)
Services contractuels	16,0	77,9	(61,9)	(386,9)
Frais généraux de fonctionnement	–	1,8	(1,8)	–
Contributions du personnel	1 315,4	1 254,3	61,1	4,6
Total partiel	8 716,2	8 698,6	17,6	0,2
Total	19 025,7	16 161,6	2 864,1	15,1

7. La sous-utilisation, à hauteur de 2 864 100 dollars, des crédits ouverts au titre du Bureau du Procureur (excédent : division d'Arusha = 2 846 500 dollars ; division de La Haye = 17 600 dollars) est imputable aux facteurs suivants :

a) Arusha : l'excédent de 2 846 500 dollars est dû pour l'essentiel au fait que : i) les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre des postes (excédent : 634 700 dollars), principalement parce que les dépenses communes de personnel ont été inférieures aux prévisions, notamment au titre des versements liés à la réinstallation et de l'indemnité pour frais d'études ; ii) les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre des autres dépenses de personnel (excédent : 1 844 000 dollars) et des contributions du personnel (excédent : 201 600 dollars), en raison principalement du report du recrutement pour les emplois de temporaire en appui dans l'affaire *Kabuga* comme suite aux retards dans l'ouverture du procès ; et iii) les besoins ont été moindres pour les voyages du personnel (excédent : 71 600 dollars), les services contractuels (excédent : 106 000 dollars) et les frais généraux de fonctionnement (excédent : 3 900 dollars), en raison principalement des restrictions associées à la pandémie de COVID-19, qui ont réduit le nombre de voyages, entraîné des retards dans la mise en œuvre du projet de rédaction et pesé sur les activités de recherche des fugitifs ;

b) La Haye : l'excédent de 17 600 dollars est dû au fait que : les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre des postes (excédent : 201 000 dollars), principalement parce que les dépenses communes de personnel ont été inférieures aux prévisions, notamment au titre des versements liés à la réinstallation et de l'indemnité pour frais d'études. Cet excédent est en partie compensé par des dépenses plus élevées que prévu au titre des autres dépenses de personnel (déficit : 168 400 dollars) et des services contractuels (déficit : 61 900 dollars), en raison principalement des besoins plus élevés que prévu pour le nouveau procès dans l'affaire *Stanišić et Simatović* et pour le procès en appel dans l'affaire *Mladić*.

Greffé

(Excédent : 3 835 400 dollars, soit 5,7 % du montant des crédits ouverts)

Tableau 4

Crédits ouverts et dépenses, par lieu et objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Lieu et objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 75/249	(2) Dépenses	Excédent/(déficit)	
			(3)=(1) - (2) Montant	(4)=(3)/(1) Pourcentage
Arusha				
Postes	10 553,5	9 922,4	631,1	6,0
Autres dépenses de personnel	8 038,4	7 159,5	878,9	10,9
Dépenses de représentation	5,6	–	5,6	100,0
Experts	142,7	–	142,7	100,0
Consultants	–	–	–	–
Voyages du personnel	369,5	393,1	(23,6)	(6,4)
Services contractuels	4 512,1	2 684,5	1 827,6	40,5
Frais généraux de fonctionnement	2 944,3	2 334,5	609,8	20,7
Fournitures et accessoires	449,3	291,4	157,9	35,1
Mobilier et matériel	719,9	2 260,3	(1 540,4)	(214,0)
Aménagement des locaux	88,4	104,2	(15,8)	(17,9)
Subventions et contributions	679,2	181,1	498,1	73,3
Contributions du personnel	1 948,2	1 953,9	(5,7)	(0,3)
Total partiel	30 451,1	27 284,9	3 166,2	10,4
La Haye				
Postes	5 369,8	4 627,0	742,8	13,8
Autres dépenses de personnel	17 024,3	17 767,4	(743,1)	(4,4)
Dépenses de représentation	5,0	0,5	4,5	90,0
Experts	0,8	–	0,8	100,0
Consultants	10,1	3,6	6,5	64,4
Voyages du personnel	372,0	145,0	227,0	61,0
Services contractuels	3 147,1	3 482,4	(335,3)	(10,7)
Frais généraux de fonctionnement	5 168,2	4 502,1	666,1	12,9
Fournitures et accessoires	179,5	90,0	89,5	49,9
Mobilier et matériel	463,0	812,1	(349,1)	(75,4)
Aménagement des locaux	33,9	5,5	28,4	83,8
Subventions et contributions	238,8	117,9	120,9	50,6
Contributions du personnel	4 358,9	4 247,6	111,3	2,6
Total partiel	36 371,4	35 801,1	570,3	1,6
New York				
Postes	178,3	88,8	89,5	50,2

Lieu et objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 75/249	(2) Dépenses	Excédent/(déficit)	
			(3)=(1) - (2) Montant	(4)=(3)/(1) Pourcentage
Contributions du personnel	18,8	9,4	9,4	50,0
Total partiel	197,1	98,2	98,9	50,2
Total	67 019,6	63 184,2	3 835,4	5,7

8. L'excédent de 3 835 400 dollars constaté au titre du Greffe (excédent : Arusha = 3 166 200 dollars ; La Haye = 570 300 dollars ; New York = 98 900 dollars) est imputable aux facteurs suivants :

a) Arusha : l'excédent de 3 166 200 dollars est dû pour l'essentiel au fait que : i) les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre des postes (excédent : 631 100 dollars), principalement parce que les dépenses communes de personnel ont été inférieures à celles prévues, notamment au titre des versements liés à la réinstallation et de l'indemnité pour frais d'études ; et ii) les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre des autres dépenses de personnel (excédent : 878 900 dollars), des experts (excédent : 142 700 dollars), des services contractuels (excédent : 1 827 600 dollars), des frais généraux de fonctionnement (excédent : 609 800 dollars), des fournitures et accessoires (excédent : 157 900 dollars) et des subventions et contributions (excédent : 498 100 dollars), en raison principalement des retards dans l'ouverture du procès *Kabuga* comme suite à divers changements de procédure rendus nécessaires par la santé de l'accusé, y compris pour ce qui est de la détermination de la date d'ouverture et du lieu du procès, toujours en cours. Cet excédent est en partie compensé par des dépenses plus élevées que prévu au titre du mobilier et du matériel (déficit : 1 540 400 dollars), qui s'expliquent principalement par les investissements réalisés dans l'infrastructure informatique pour améliorer les capacités de travail à distance et par les aménagements apportés à l'infrastructure des installations de la division ;

b) La Haye : l'excédent de 570 300 dollars est dû pour l'essentiel au fait que : i) les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre des postes (excédent : 742 800 dollars), principalement parce que les dépenses communes de personnel ont été inférieures aux prévisions, notamment au titre des versements liés à la réinstallation et de l'indemnité pour frais d'études ; et ii) les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre des voyages du personnel (excédent : 227 000 dollars), des frais généraux de fonctionnement (excédent : 666 100 dollars), des fournitures et accessoires (excédent : 89 500 dollars) et des subventions et contributions (excédent : 120 900 dollars), en raison principalement des répercussions de la pandémie de COVID-19. Cet excédent est en partie compensé par : des dépenses plus élevées que prévu au titre des autres dépenses de personnel (déficit : 743 100 dollars), principalement en raison de dépenses plus élevées que prévu au titre de la cessation de service ; et des dépenses plus élevées que prévu au titre des services contractuels (déficit : 335 300 dollars) et du mobilier et du matériel (déficit : 349 100 dollars), en raison principalement de l'acquisition d'outils supplémentaires de collaboration en ligne et des licences associées ainsi que du renforcement de la capacité du serveur pour faciliter le travail à distance du personnel ;

c) New York : l'excédent de 98 900 dollars concerne principalement les postes (89 500 dollars) et les contributions du personnel (9 400 dollars) et s'explique par un taux effectif de vacance de postes plus élevé : 50,4 %, contre un taux budgétisé de 0,2 %.

Gestion des dossiers et des archives

(Excédent : 289 700 dollars, soit 5,4 % du montant des crédits ouverts)

Tableau 5

Crédits ouverts et dépenses, par lieu et objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	Excédent/(déficit)	
			(3)=(1) - (2)	(4)=(3)/(1)
	Crédits approuvés dans la résolution 75/249	Dépenses	Montant	Pourcentage
Arusha				
Postes	1 758,5	1 658,7	99,8	5,7
Autres dépenses de personnel	982,9	975,7	7,2	0,7
Voyages du personnel	9,6	11,2	(1,6)	(16,7)
Services contractuels	103,6	165,3	(61,7)	(59,6)
Frais généraux de fonctionnement	53,8	22,0	31,8	59,1
Fournitures et accessoires	22,0	9,1	12,9	58,6
Mobilier et matériel	–	29,3	(29,3)	–
Contributions du personnel	255,7	243,8	11,9	4,7
Total partiel	3 186,1	3 115,1	71,0	2,2
La Haye				
Postes	1 506,6	1 380,6	126,0	8,4
Autres dépenses de personnel	294,8	250,9	43,9	14,9
Voyages du personnel	5,5	4,0	1,5	27,3
Services contractuels	36,6	91,4	(54,8)	(149,7)
Frais généraux de fonctionnement	26,7	–	26,7	100,0
Fournitures et accessoires	40,7	–	40,7	100,0
Mobilier et matériel	2,1	–	2,1	100,0
Contributions du personnel	313,5	280,9	32,6	10,4
Total partiel	2 226,5	2 007,8	218,7	9,8
Total	5 412,6	5 122,9	289,7	5,4

9. L'excédent de 289 700 dollars constaté au titre de la gestion des dossiers et des archives (Arusha : 71 000 dollars ; La Haye : 218 700 dollars) est imputable aux facteurs suivants :

a) Arusha : l'excédent de 71 000 dollars est dû pour l'essentiel au fait que les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre des postes (excédent : 99 800 dollars) principalement parce que les dépenses communes de personnel ont été inférieures aux prévisions, notamment au titre des versements liés à la réinstallation et de l'indemnité pour frais d'études. Cet excédent est en partie compensé par des dépenses plus élevées que prévu au titre des services contractuels (déficit : 61 700 dollars), principalement en raison de l'augmentation des ressources nécessaires pour couvrir les frais d'assistance, de maintenance et d'acquisition de licences pour les progiciels d'archivage ; et des dépenses plus élevées que prévu au titre du mobilier et du matériel (déficit : 29 300 dollars) en raison des investissements réalisés dans l'infrastructure informatique du système de gestion et d'archivage des documents ;

b) La Haye : l'excédent de 218 700 dollars est dû essentiellement au fait que : les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre des postes (excédent : 126 000 dollars), principalement parce que les dépenses communes de personnel ont été inférieures aux prévisions, notamment au titre des versements liés à la réinstallation et de l'indemnité pour frais d'études ; et ii) des besoins moindres au titre des autres dépenses de personnel (excédent : 43 900 dollars) et des contributions du personnel (excédent : 32 600 dollars), en raison principalement de la diminution du nombre d'emplois de temporaire nécessaires pour la conservation numérique des archives. Cet excédent est en partie compensé par des dépenses plus élevées que prévu au titre des services contractuels (déficit : 54 800 dollars), en raison principalement de l'augmentation des besoins pour couvrir les frais d'assistance, de maintenance et d'acquisition de licences pour les logiciels d'archivage.

Pensions de retraite des juges et prestations d'assurance maladie après la cessation de service offertes aux anciens fonctionnaires

Déficit : 225 600 dollars, soit 5,3 % du montant des crédits ouverts

Tableau 6

Crédits ouverts et dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	Excédent/(déficit)			
		(2)	(3)=(1) - (2)	(4)=(3)/(1)	
Objet de dépense	Crédits approuvés dans la résolution 75/249	Dépenses	Montant	Pourcentage	
Autres dépenses de personnel	1 278,6	1 368,2	(89,6)	(7,0)	
Émoluments des non-fonctionnaires	3 014,2	3 111,3	(97,1)	(3,2)	
Services contractuels	—	26,1	(26,1)	—	
Contributions du personnel	—	12,8	(12,8)	—	
Total	4 292,8	4 518,4	(225,6)	(5,3)	

10. Le déficit de 225 600 dollars est attribuable principalement à l'augmentation des ressources nécessaires au titre des autres dépenses de personnel (89 600 dollars) pour les prestations d'assurance maladie après la cessation de service offertes aux anciens fonctionnaires et au titre des émoluments des non-fonctionnaires (97 100 dollars) pour le paiement des pensions de retraite des juges. Le manque à gagner est dû à un nombre plus élevé que prévu de fonctionnaires retraités remplissant les conditions requises pour adhérer au régime d'assurance maladie après la cessation de service et à un nombre plus élevé que prévu de juges retraités percevant une pension par le biais du Mécanisme.

III. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

11. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport, notamment des montants définitifs des dépenses de 2021, à savoir 90 346 300 dollars bruts et 81 667 600 dollars nets.

12. L'Assemblée générale est invitée à approuver la restitution aux États Membres, sous la forme d'une déduction des contributions dues pour 2023, de l'excédent de 2021 (montant brut = 10 203 200 dollars ; montant net = 9 793 800 dollars), qui découle des facteurs suivants :

a) la sous-utilisation des crédits ouverts [7 173 600 dollars (montant brut), 6 764 200 dollars (montant net)] ;

b) l'annulation d'engagements de l'exercice 2020 et les produits divers dont il est fait état dans le rapport financier et les états financiers audités pour l'année terminée le 31 décembre 2021, d'un montant total de 3 029 600 dollars.

Annexe

Vue d'ensemble des crédits ouverts et des dépenses, par lieu et objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	Excédent/(déficit)	
			(3)=(1) - (2)	(4)=(3)/(1)
	Crédits approuvés dans la résolution 75/249	Dépenses	Montant	Pourcentage
Dépenses				
Arusha				
Postes	15 614,3	14 248,7	1 365,6	8,7
Autres dépenses de personnel	14 551,4	11 821,3	2 730,1	18,8
Émoluments des non-fonctionnaires	612,9	357,4	255,5	41,7
Dépenses de représentation	5,6	—	5,6	100,0
Experts	189,2	—	189,2	100,0
Consultants	—	51,8	(51,8)	—
Voyages des représentants	30,3	11,4	18,9	62,4
Voyages du personnel	682,8	636,4	46,4	6,8
Services contractuels	4 797,2	2 925,3	1 871,9	39,0
Frais généraux de fonctionnement	3 065,9	2 420,4	645,5	21,1
Fournitures et accessoires	471,3	308,1	163,2	34,6
Mobilier et matériel	719,9	2 292,0	(1 572,1)	(218,4)
Aménagement des locaux	88,4	104,2	(15,8)	(17,9)
Subventions et contributions	679,2	181,1	498,1	73,3
Contributions du personnel	3 081,5	2 873,7	207,8	6,7
Total partiel	44 589,9	38 231,8	6 358,1	14,3
La Haye				
Postes	8 422,2	7 352,4	1 069,8	12,7
Autres dépenses de personnel	23 065,9	23 933,5	(867,6)	(3,8)
Émoluments des non-fonctionnaires	924,8	941,7	(16,9)	(1,8)
Dépenses de représentation	5,0	0,5	4,5	90,0
Experts	25,3	—	25,3	100,0
Consultants	10,1	20,8	(10,7)	(105,9)
Voyages des représentants	201,2	48,7	152,5	75,8
Voyages du personnel	445,2	236,4	208,8	46,9
Services contractuels	3 199,7	3 651,7	(452,0)	(14,1)
Frais généraux de fonctionnement	5 194,9	4 503,9	691,0	13,3
Fournitures et accessoires	220,2	90,0	130,2	59,1
Mobilier et matériel	465,1	812,1	(347,0)	(74,6)
Aménagement des locaux	33,9	5,5	28,4	83,8
Subventions et contributions	238,8	117,9	120,9	50,6

	(1)	(2)	Excédent/(déficit)	
			(3)=(1) - (2)	(4)=(3)/(1)
	Crédits approuvés dans la résolution 75/249	Dépenses	Montant	Pourcentage
Contributions du personnel	5 987,8	5 782,8	205,0	3,4
Total partiel	48 440,1	47 497,9	942,2	1,9
New York				
Poste	178,3	88,8	89,5	50,2
Contributions du personnel	18,8	9,4	9,4	50,0
Total partiel	197,1	98,2	98,9	50,2
Pensions de retraite des juges et prestations d'assurance maladie après la cessation de service offertes aux anciens fonctionnaires				
Autres dépenses de personnel	1 278,6	1 368,2	(89,6)	(7,0)
Émoluments des non-fonctionnaires	3 014,2	3 111,3	(97,1)	(3,2)
Services contractuels	–	26,1	(26,1)	–
Contributions du personnel	–	12,8	(12,8)	–
Total partiel	4 292,8	4 518,4	(225,6)	(5,3)
Dépenses	97 519,9	90 346,3	7 173,6	7,4
Recettes				
Contributions du personnel	9 088,1	8 678,7	409,4	4,5
Total partiel	9 088,1	8 678,7	409,4	4,5
Dépenses	88 431,8	81 667,6	6 764,2	7,6